

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 15'200'000.— pour
financer les travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la
qualité des routes cantonales**

La commission, nommée pour étudier l'objet cité en titre, s'est réunie le 5 mars 2012 à la Salle de conférences P001 à Lausanne. Elle était composée de Mme la députée Claudine Dind et de MM. les députés Jean-François Cachin (en remplacement de Mme Christa Calpini), Jean Guignard, Daniel Mange, André Marendaz, Jacques Nicolet, Pierre-André Pidoux, Michel Rau. M. Albert Chapalay, premier membre désigné, a été confirmé en début de séance président-rapporteur.

Monsieur le conseiller d'Etat François, Marthaler, chef du département, était accompagné de MM. Dominique Blanc, chef du Service des routes, et Laurent Tribolet, chef de la division Entretien ; Mme Carole Pico, responsable du secrétariat des commissions parlementaires, a pris, avec diligence, les notes de séance, ce dont nous la remercions.

I. Présentation du projet et discussion générale

Le président ouvre la séance en saluant les membres de la commission ainsi que les représentants de l'Etat et les remercie de leur présence.

M. le chef du Département des infrastructures présente le projet en soulignant plus spécialement la stratégie d'évolution appliquée selon les lignes directrices approuvées par le Conseil d'Etat « Routes cantonales à l'horizon 2020 (RoC2020) » qui consiste principalement :

- au maintien du réseau routier en adéquation avec les besoins des usagers,
- à l'amélioration de son efficacité et de sa productivité,
- à la préservation de la substance patrimoniale.

La méthode utilisée pour la priorisation des travaux à réaliser et ainsi décider de la planification à court et à moyen termes a conduit le Service des routes à mandater un bureau spécialisé. Après évaluation, les prestations ont été attribuées au bureau INFRALAB S.A. à Romanel-sur-Lausanne.

Il faut noter que certains tronçons dits « contraints-liés » sont retenus. Il s'agit de travaux à réaliser en partenariat avec des communes ou des services ou encore liés à des projets d'aménagement urbains.

La commission a été bien informée sur les différents points qu'elle a soulevés, il s'agit notamment :

- du montant d'environ CHF 13.5 mios d'engagements financiers par année,
- du maintien et de la réhabilitation du patrimoine routier,
- de la volonté de « rattrapage » de la remise en état du réseau routier vaudois.

Pour 2012, plus de 180 tronçons ont été proposés par les quatre responsables de région-voyer, avec l'appui du personnel d'exploitation. Ces tronçons ont été ensuite priorisés sur la base d'une inspection locale, avec l'appui du laboratoire du Service de routes à Yverdon-les-Bains. Les moyens

mis à disposition par le budget de fonctionnement du Service des routes aux rubriques 31421.02 et 03 sont entièrement absorbés et 21 projets répondant tant à l'urgence qu'à la sécurité, qui n'ont pas pu être pris en charge par le budget 2012, ont été retenus pour le présent EMPD.

Le tableau 1, présenté dans l'EMPD, a fait l'objet de plusieurs questions auxquelles il a été répondu à satisfaction. Par ailleurs, il faut observer que près de la moitié des tronçons concernés débutent ou aboutissent en limite de traversée. Le Service des routes a été instamment prié de contacter et d'avertir les communes des intentions très prochaines de mise en œuvre des travaux.

Dans certains cas, il serait même possible que les communes puissent profiter, en cas de travaux dans leurs tronçons, et si elles le souhaitent, des conditions de soumissions de l'Etat.

Dans le cas présent, les objectifs poursuivis s'inscrivent dans le cadre des bases légales actuelles. Pour le financement, la proposition présentée est légalement déterminée par :

Art. 33 Crédits-cadre :

Al. 1 Un crédit-cadre est un crédit d'investissement relatif à un groupe d'objets affectés au même but. Pris individuellement, ces objets peuvent être d'un montant égal ou inférieur à un million de francs.

Pour mémoire, le Grand Conseil a adopté en décembre 2008, juin 2010 et avril 2011, trois crédits-cadre de CHF 4'430'000.—, CHF 9'500'000.— et CHF 13'050'000.— pour financer les travaux différés d'entretien des revêtements bitumineux. Au total, 39 tronçons, portant sur environ 61 kilomètres, ont été ou seront ainsi réalisés.

Le Conseil d'Etat sollicite donc un quatrième crédit-cadre concernant la remise à niveau partielle de l'entretien constructif du réseau des routes cantonales hors traversée. Ces travaux sont planifiés pour être réalisés entre 2012 et 2014.

Le crédit sollicité s'inscrit pour des travaux qui sont qualifiés de charges liées au regard de l'art. 163. al. 2 Cst-VD.

Ainsi la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose :

Art. 1

- Un crédit-cadre de CHF 15'200'000.— est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales.

Art. 2

- De prélever le montant sur le compte Dépenses d'investissement et de l'amortir en 20 ans.

Art. 84 Cst-VD

- De constater que, selon l'art. 84 al. 2 lettre b Cst-VD, il s'agit de dépenses liées qui ne sont donc pas sujettes au référendum.

II. Vote d'entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret précité et d'accorder le crédit sollicité.

Les Moulins, le 9 mars 2012.

Le rapporteur :
(signé) *Albert Chapalay*